

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

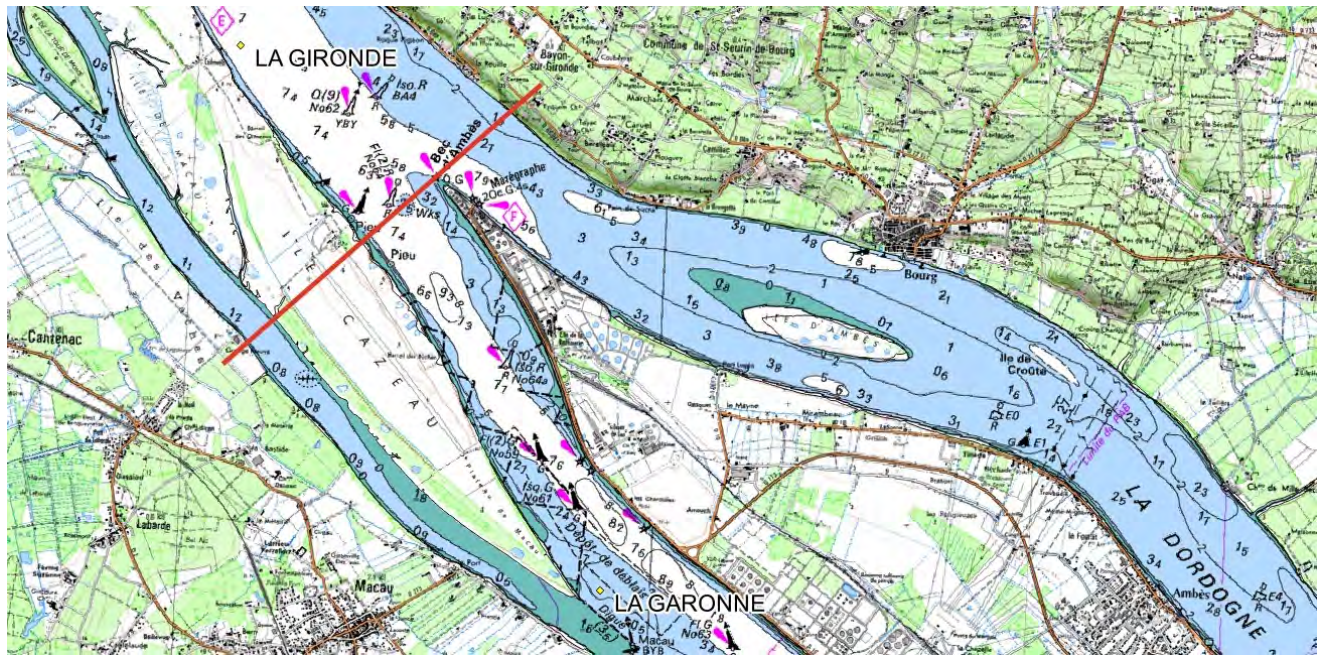
LA GIRONDE

Départements de CHARENTE-MARITIME (17) / GIRONDE (33)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Au profil de sondage des Ponts et Chaussées passant par le feu du Bec d'Ambès</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Feu du Bec d'Ambès mentionné sur le Scan Littoral contrairement au sondage des ponts et chaussées. Positionnement confirmé par la donnée SIG produite par la DDE33 que nous avons reproduite à l'identique et passant par le bec d'Ambès perpendiculairement aux rives du cours d'eau. Etant donné la largeur du cours d'eau (environ 3 kms) à ce niveau, et afin d'aboutir à une délimitation plus précise, il serait judicieux d'identifier 1 point sur chaque rive aisément repérable sur les référentiels et fixe dans le temps. Des cartes scannées (à l'échelle de l'estuaire de la Gironde) transmises par la DDTM33 sont insérées pages suivantes.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

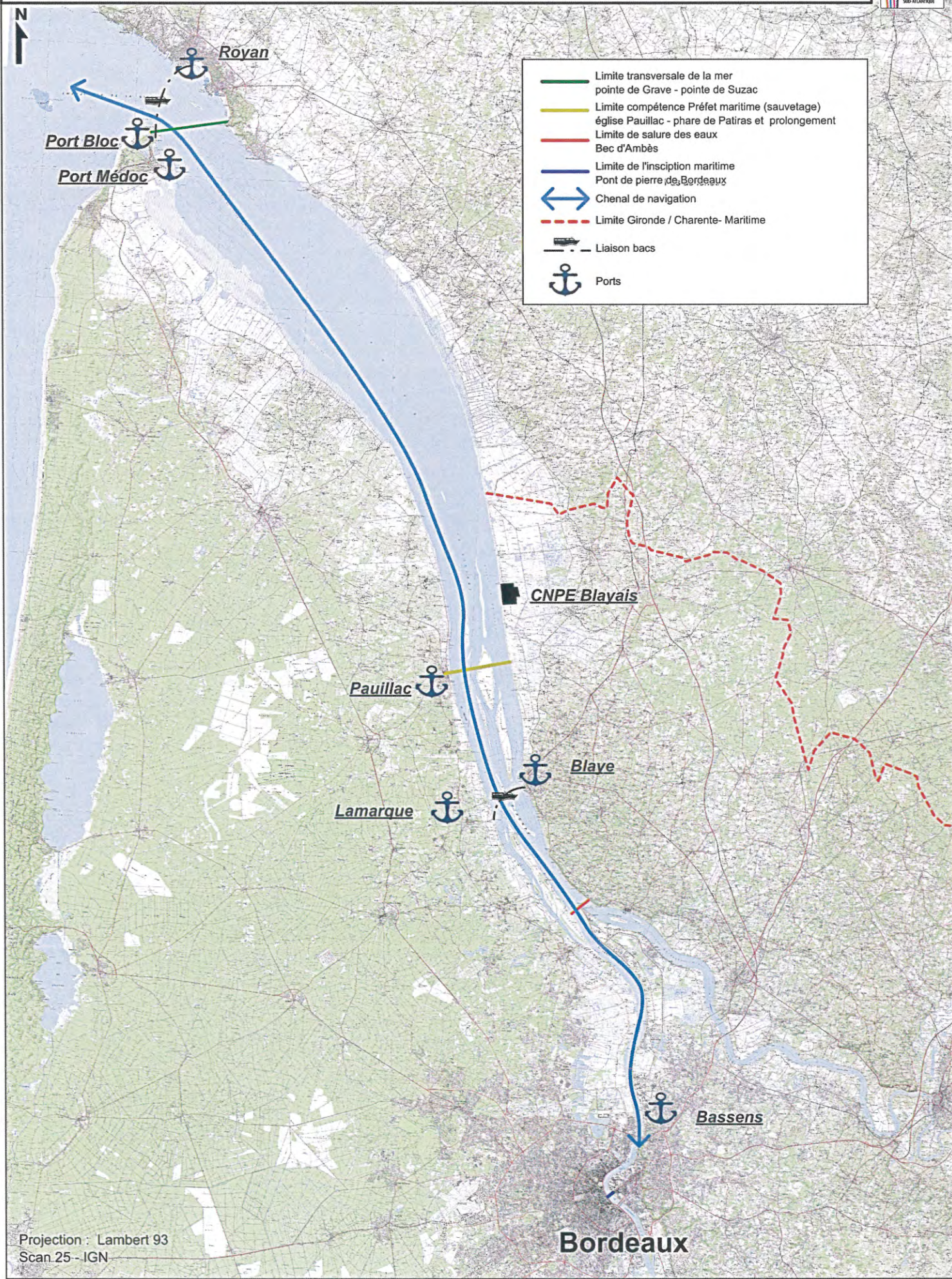
Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Estuaire de la Gironde et Garonne

Limites administratives des cours d'eau et estuaire

Mars 2013 MCPPML, DIRM SA



- Limite transversale de la mer
pointe de Grave - pointe de Suzac
- Limite compétence Préfet maritime (sauvetage)
église Pauillac - phare de Patiras et prolongement
- Limite de salure des eaux
Bec d'Ambès
- Limite de l'inscription maritime
Pont de pierre de Bordeaux
- ↔ Chenal de navigation
- - - Limite Gironde / Charente- Maritime
- Liaison bacs
- Ports

Projection : Lambert 93
Scan 25 - IGN

